

# Déclaration sur les droits des paysans

courrier à nos décideurs belges

mardi 11 août 2015

**Bruxelles, le 11 août 2015 - Déclaration sur les droits des paysans : le mandat de négociation doit être prolongé lors de la 30ème session du Conseil des Droits de l'Homme en septembre 2015 - Fian Belgique et une trentaine d'associations signataires envoient un courrier au Ministre des Affaires étrangères afin qu'il favorise les travaux en cours sur la Déclaration**



Téléchargez la lettre ici :



Une Déclaration sur les droits des paysans donnerait un signal clair de reconnaissance des droits universels, aujourd'hui dévalorisés, d'une vaste catégorie de citoyens et permettrait de formuler des droits spécifiques indispensables pour sécuriser l'accès aux ressources productives, gage d'une production alimentaire durable dans un contexte mondial de plus en plus incertain.

[Lire à ce propos notre fiche de synthèse](#)

Aujourd'hui, **70% de l'alimentation mondiale est produite par des petits et moyens producteurs dans le monde** alors qu'ils n'ont accès qu'à 30% des terres cultivables. Néanmoins ils constituent malgré tout **le groupe le plus touché par la faim dans le monde** : 80% des personnes souffrant de la faim vivent en milieu rural, dont les deux tiers sont des paysans et un tiers des paysans sans terre, travailleurs ruraux, pêcheurs, pasteurs et chasseurs.

En 2012, le **Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies**, affirmant la nécessité d'un instrument juridique spécifique, a créé un **Groupe de travail intergouvernemental** à composition non limitée avec pour mandat d'élaborer une déclaration (Résolution 21/19 adoptée en septembre 2012). Deux sessions de négociation (en 2013 et 2015) ont permis d'aboutir à un premier projet de texte de Déclaration.

En septembre 2015 se tiendra la 30ème session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève. Lors de cette session, le Conseil des Droits de l'Homme devra proroger le mandat du Groupe de travail intergouvernemental pour **la poursuite du processus de négociation** concernant la Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales. **Une résolution devra être votée en ce sens.**

**Cette Déclaration est une occasion unique de pouvoir faire avancer le droit international de protection des droits de l'Homme en accord avec le contexte actuel et la crise que connaît tant le monde que l'Europe en termes d'alimentation et d'agriculture.**

**Qui nourrira nos enfants demain en Europe, si nous ne protégeons pas les droits des paysans ?**